# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT TEL.: 04.70.67.11.89. / FAX: 04.70.67.61.25.

DEL20220919-112

#### 

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le dix-neuf septembre de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures dix-huit, à Meillard.

Membres en exercice : 39Date de convocation : 13 septembre 2022Membres présents : 31Acte rendu exécutoire le : 22 septembre 2022Membres votants : 37Date de publication : 22 septembre 2022

Secrétaire de séance : M. Damien CLUZEL

Président de séance : M. Jean-Marc DUMONT, Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Etaient présents: M. François ENOUX commune d'Agonges; M. François REGNAULT commune d'Autry Issards; Mme Séverine BERTIN, Mme Annik BERTHON, Mme Ginette ROUZEAU, M. Michel AUBAILLY, M. Christian AUBOUARD, M. Ludovic CHAPUT, M. Jean-Luc LEMAIRE commune de Bourbon l'Archambault; Mme Brigitte OLIVIER, M. Didier AUCLAIR commune de Buxières les Mines; M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuvre; M. Patrick CHALMIN commune de Chatillon; M. Damien CLUZEL commune de Cressanges; M. Maurice CHOPIN commune de Deux-Chaises; M. Gérard VERNIS commune de Franchesse; M. Eric SONIVAL commune de Gipcy; M. Stéphane LELONG commune de Le Montet; M. Yves SIMON commune de Meillard; M. Jean-Marie PAGLIAI commune de Meillers; M. Guy DAUCHAT, M. Yves PETIOT commune de Noyant d'Allier; M. Thierry GUILLOT commune de Rocles; Mme Annie BOURCIER commune de Saint-Aubin-le-Monial; M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux; M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin; M. Rémy GUILLEMINOT commune de Treban; M. Jean-Marc DUMONT commune de Tronget; Mme Nicole PICANDET commune de Vieure; M. Pierre THOMAS, M. Sébastien THOMAS commune d'Ygrande.

<u>Absents excusés:</u> Mme Joëlle BARLAND; M. Gille DENIS; Mme Marie-Françoise LACARIN; Mme Françoise GUILLEMINOT

<u>Pouvoir de vote</u>: M. Jany POIRIER donne pouvoir à Mme Nicole PICANDET; M. Olivier GUIOT donne pouvoir à Mme Annie BOURCIER; Mme Sylvie EDELIN donne pouvoir à M. Pierre THOMAS; M. Cyrille CURTON donne pouvoir de vote à M. Daniel GUEULLET; M. Didier THEVENOUX donne pouvoir à M. Gérard Vernis; M. Sylvain RIBIER donne pouvoir à M. Daniel BLANCHET.

#### श्राव्य श्राव्य श्राव्य

#### Objet: VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 dont les dispositions sont entrées en vigueur au 1er juillet 2022,

Il est demandé aux conseillers communautaires de valider le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2022.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

## A la majorité

D'autoriser le président et le secrétaire de séance à signer le procès-verbal.

Voix pour 36, voix contre 0, abstention 1

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,

Jean-Marc DUMONT

